

ELEC-2024/344-1

**ÉLECTION - RENOUELEMENT COMPLET DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS  
AU CONSEIL DE L'IUT**

**DATE : MARDI 17 ET MERCREDI 18 DECEMBRE 2024**

**CONSEIL DE L'IUT**

*Vu le Code de l'Éducation et notamment les articles D.719-20 et D.719-21 fixant les modes de scrutin applicables aux conseils ;*

*Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;*

*Vu les statuts de l'IUT, approuvés par le conseil d'administration du 29 avril 2024 ;*

*Vu le procès-verbal de dépouillement pour l'élection des membres représentant des usagers au conseil de l'IUT, s'étant tenu le mardi 17 et le mercredi 18 décembre 2024 sur les sites de Ville-d'Avray, Saint-Cloud et de Nanterre ;*

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS**

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 602

2 - Nombre de votants : 113

3 - Nombre de suffrages : 113

- Bulletins blancs et nuls : 10

- Suffrages exprimés : 103

**CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :**

TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE	=	103	=	17.16
NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR		6		

***Considérant que la liste « Tous ensemble pour l'IUT », unique liste candidate, a obtenu 103 voix,***

***Considérant que la liste « Tous ensemble pour l'IUT », unique liste candidate, a obtenu l'unanimité des voix.***

ELEC-2024/344-1

**SONT ÉLUS :**

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus titulaires	Noms des élus suppléants
TOUS ENSEMBLE POUR L'IUT	103	6	0	0	6	SURBIER Loan Brunot Grégory BEAULIEU ABADIE Agathe HEDE-HAUY Guillaume MOTTERAN Timéa ZHANG Laurent	DE MONTGOLFIER Philippine BORGES Tiago COPPOLA Yona MAHROUG Ayoub AVOIGNON Moilys

Les nouveaux élus prennent leurs fonctions à compter du 18 décembre 2024, pour une durée de 2 ans soit jusqu'au 18 décembre 2028

Fait à Nanterre, le 18 décembre 2024

La Présidente de l'Université

  
**Caroline ROLLAND DIAMOND**



ELEC-2024/344-2

**ÉLECTION - RENOUELEMENT COMPLET DES REPRÉSENTANTS DU COLLEGE  
BIATSS AU CONSEIL DE L'IUT**

**DATE : MARDI 17 DECEMBRE 2024**

**CONSEIL DE L'IUT**

*Vu le Code de l'Éducation et notamment les articles D.719-20 et D.719-21 fixant les modes de scrutin applicables aux conseils ;*

*Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;*

*Vu les statuts de l'IUT, approuvés par le conseil d'administration du 29 avril 2024 ;*

*Vu le procès-verbal de dépouillement pour l'élection des membres représentant du Collège Biatss au conseil de l'IUT, s'étant tenu le mardi 17 décembre 2024 sur le site de Ville-d'Avray ;*

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS**

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 49

2 - Nombre de votants : 20

3 - Nombre de suffrages : 20

- Bulletins blancs et nuls : 4

- Suffrages exprimés : 16

***Considérant que Monsieur David LORIEUX a obtenu 8 voix,  
Considérant que Madame Nathalie ABOUA a obtenu 8 voix,  
Considérant que l'article D.619-21 du code de l'éducation dispose que « Lorsqu'il y a un seul siège à pourvoir, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus jeune des candidats susceptibles d'être proclamés élus. »***

**EST ELU :**

**Monsieur David LORIEUX** comme représentant du collège BIATSS au conseil de l'IUT

Le nouvel élu prend ses fonctions à compter du 17 décembre 2024, jusqu'à la fin du mandat restant à courir des membres en exercice du conseil de l'IUT.

Fait à Nanterre, le 17 décembre 2024

La Présidente de l'Université

  
**Caroline ROLLAND - DIAMOND**



ELEC-2024/344-3

**ÉLECTION - RENOUELEMENT COMPLET DES REPRÉSENTANTS DU COLLEGE  
DES AUTRES ENSEIGNANTS AU CONSEIL DE L'IUT**

**DATE : MARDI 17 DECEMBRE 2024**

**CONSEIL DE L'IUT**

*Vu le Code de l'Éducation et notamment les articles D.719-20 et D.719-21 fixant les modes de scrutin applicables aux conseils ;*

*Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;*

*Vu les statuts de l'IUT approuvés par le conseil d'administration du 29 avril 2024 ;*

*Vu le procès-verbal de dépouillement pour l'élection des membres représentant le collège autres enseignants au conseil de l'IUT, s'étant tenu le mardi 17 décembre 2024 sur le site de Ville-d'Avray ;*

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS**

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 13

2 - Nombre de votants : 2

3 - Nombre de suffrages : 2

- Bulletins blancs et nuls : 0

- Suffrages exprimés : 2

***Considérant que Mme Aurélie AUJARD, unique candidate, a obtenu 2 voix,  
Considérant que Mme Aurélie AUJARD, unique candidate, a obtenu l'unanimité des voix.***

**EST ÉLUE :**

**Madame Aurélie AUJARD, comme représentante du collège autres enseignants au conseil de l'IUT**

La nouvelle élue prend ses fonctions à compter du 17 décembre 2024, jusqu'à la fin du mandat restant à courir des membres en exercice du conseil de l'IUT.

Fait à Nanterre, le 17 décembre 2024

La Présidente de l'Université

  
  
**Caroline ROLLAND DIAMOND**